



VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au Capital de 3.150.000.000 F CFA
Siège Social : Zone Industrielle de Vridi, Rue des Pétroliers
15 B.P. 378 ABIDJAN 15
RCCM : CI-ABJ-1962-B-2623

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **mardi 25 juin 2013 à l'hôtel Pullman - Abidjan - Plateau** à partir de **15 Heures** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012
- 2/ Rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2012
- 3/ Approbation des comptes et des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2012
- 4/ Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2012
- 5/ Quitus de leur gestion aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes
- 6/ Ratification de la nomination et renouvellement de mandats d'Administrateurs
- 7/ Fixation du montant des indemnités de fonction du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2012
- 8/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire actionnaire ou non de son choix au moyen d'un modèle de pouvoir à retirer au siège de la société à la Zone Industrielle de Vridi.

La Société tient également, les Etats financiers, le rapport du Conseil d'Administration, et le projet de résolutions, à la disposition des actionnaires, au siège social à Vridi.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION